

**RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU
du Jeudi 17 Février 2022 à 20h00
en présentiel au sein des locaux communautaires de Poix Terron**

Date de convocation des conseillers : 08/02/2022

Délégués présents : Bernard BLAIMONT ; Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART ; Marie – France KUBIAK ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Thierry MERCIER ; Christian BELLOY ; Benoît DELETANG.

Absents : Pascal MAUROY (excusé) ; Guy CAMUS (excusé) ; Yves BREDY (excusé) ; Sébastien LAURENT (excusé) ; Jean – Luc PETRE (excusé **pouvoir à Bernard BLAIMONT**) ; François JUSTINE (excusé **pouvoir à Nicolas POIRET**).

Invitées :

Mélanie LESIEUR - Conseillère Départementale (présente) ; Brigitte LOIZON - Conseillère Départementale (présente).

Approbation à l'unanimité et sans remarque du compte rendu du Bureau du 25 Novembre 2021.

Le calendrier des réunions du Bureau, Commissions de Secteur et Conseil est validé jusque début Mai prochain.

Les orientations de travail avec la revue des projets 2022 sont approuvées avec les compléments suivants :

- Programme de commande et prestations groupées :
 - Engagement d'un recensement des demandes complémentaires de défibrillateurs auprès des communes et syndicats,
 - Non engagement d'un groupement de commande pour les capteurs de CO² dans les écoles,
 - A prévoir prestations groupées de contrôle des bornes et poteaux incendie pour les communes,
 - A étudier pour 2023 accompagnement des communes par prestataire spécialisé pour marchés groupés de fournitures d'électricité.
- Engagement consultation pour études juridiques et simulations financières compétences périscolaire et scolaire, ainsi qu'harmonisation et perspectives d'évolution des redevances assainissement collectif.
- Refus de participation financière aux travaux d'amélioration et d'agrandissement de la restauration collective de la MFR de Lucquy en substitution du Pays Rethélois. Cependant engagement pour soutien exceptionnel si difficulté financière pouvant mettre en péril l'association gestionnaire.

**1) Conventions de partenariat 2022 : Office d'Animation des Crêtes
Préardennaises (OACP)**

Le programme d'animations présenté le 25/01/2022 est le suivant avec les besoins de financement par thématique :

- Fonctionnement : Vie associative / Direction / Secrétariat / Comptabilité + Formations, Déplacements, Fournitures, Locaux... Coût : 111 527.72€, Subvention Crêtes : 79 677.72€
- Ecoles de Sport, sport santé : Interventions dans les clubs sportifs du territoire - Formations, Déplacements... Coût : 91 567€, Subvention Crêtes : 57 190€
- Animations des Pôles : Chêne Perché, Domaine de la Vénérie, Piscine, Parcours VTT, Communication, Location, Formations, Déplacements. Coût : 80 124.39€, Subvention Crêtes : 16 235.44€

- Animations périscolaires / extrascolaires, Déplacements, Matériel, Formations. Coût : 14 208€, Subvention Crêtes : 2 208€
- Formation Citoyenneté, BPJEPS, Projet cours de récréation, Communication, Matériel, Déplacements... Coût : 5 300€, Subvention Crêtes : 1 800.00 €
- Actions SPORT VACANCES : « la Caravane Sportive », stages sportifs, pass sport, randonnées, ACM, Animations, Communication, Achats matériel... Coût : 6 774.84€, Subvention Crêtes : 1 274.84€
- Tournée Générale : festival des cafés, fête du jeu, relais de Noël, artistes en campagne... Animations, Communication, Déplacements. Coût : 11 824.84€, Subvention Crêtes : 2 324.84€
- Animations Fête du sport, Course Nature, Playa tour, Fête des Gymnases, Prestations, Communication. Coût : 8 249,67€, Subvention Crêtes : 2 749.67 €

Soit une aide totale sollicitée par l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises s'élevant à 163 460.51€ pour l'année 2022 dont valeur pour mise à disposition du poste de chargé de communication à 7/35^{ème} et de l'agent de ménage à 2/35^{ème} soit subvention de 155 580 € (sans mise à disposition). Rappel en 2021 : 144 110,79€ et en 2019 152 600 €

La convention 2022 comprendra également :

- La location des minibus pour 16 semaines hors vacances scolaires avec le paiement uniquement des pleins d'essence. En dehors de ces pages, c'est la règle de la régie qui s'applique.
- La mise à disposition d'un véhicule électrique,
- La mise à disposition des locaux de la Maison de Pays.

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 155 580,00 € et autorise le Président à signer la convention annuelle 2022.

2) Centre Social/Médiathèque de Signy L'Abbaye : Convention de mise à disposition de service 2022

Le Bureau décide à l'unanimité de verser intégralement le solde de la participation 2021 de 7 500 € compte tenu des circonstances sanitaires et d'engager la convention 2022 à hauteur de 15 000 € de participation pour une mise à disposition de service de 7 agents sur les programmes présentés (11 actions familles 5 258,73 €, 10 actions enfance jeunesse 6 217,81 €, 5 actions santé 2 622,56 €, 2 animations seniors 881,78 €).

3) Aide aux associations

Cyclocross Régional de Gruyères du 20 Novembre 2021 (Association Gruyères Animations)

Le Bureau décide à l'unanimité une aide de 10% soit 250 € (le Président ne prend pas part au vote).

La Foire des Vacanciers du 14 au 15 Août 2021 (Association Capteur)

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention de 10% soit 808 €.

4) Domaine de Vendresse : tarifs billetterie 2022

Le Bureau valide à l'unanimité l'ensemble des tarifications pour la saison 2022, avec les modifications suivantes : Tarif journée : 7 € (soit + 1 €, la dernière augmentation datant de 2016) et Tarif privilège : 5 € (soit + 1 €)

5) Office de Tourisme : création de régie et tarification 2022 locations dans Relais de Poste de Launois sur Vence

Le Bureau à l'unanimité autorise le Président à signer l'acte de création de la régie de recettes pour les locations du Relais de Poste de Launois sur Vence, la vente des produits des boutiques à Launois sur Vence et espace Woinic, la billetterie de visite du Relais de Poste de Launois sur Vence.

Le Bureau valide à l'unanimité les tarifs 2022 suivants pour les locations au Relais de Poste de Launois sur Vence :

Le site complet (Grande Halle + Bergerie + espace vert)

Associations des Crêtes Préardennaises uniquement, pour utilisation du relais à vocation non commerciale

Gratuité dans la limite d'une manifestation par an + caution 100€

Au-delà de la première gratuité : 250 € la journée et 400 € le week end

Participation aux charges d'entretien des sanitaires (30€ par intervention) + caution 100 €.

Associations utilisation du relais à vocation commerciale

250 € la journée et 400 € le week end

Participation aux charges d'entretien des sanitaires (30€ par intervention) + caution 100 €.

Privés (mariage, séminaire, entreprises...)

Hors Crêtes : 1 250 € le forfait Week end (privatisation du vendredi au lundi) + caution 1 500 €

Habitants des Crêtes 1 000 € le Week end + caution 1 500 €.

Local individuel :

- Gratuité dans la limite d'une manifestation par an pour les associations des Crêtes Préardennaises uniquement, pour utilisation du relais à vocation non commerciale

- 120 € la bergerie + caution de 250 €.

Relance Antiquité

500 € pour les 10 manifestations annuelles.

6) Attribution de marché de travaux adaptation du multiservice de Rocquigny

Le Bureau décide à l'unanimité les attributions suivantes :

Lot 1 - GROS OEUVRE – EQUIPEMENTS EXTERIEURS PMR – SAS VEDOVOTTO à Rethel (08300) pour une offre de base de 17 095.84 € H.T.

Lot 2 - CHARPENTE COUVERTURE - BARDAGE BOIS – SAS FACON BOIS SOCIETE NOUVELLE à La Francheville (08000) pour une offre de base de 11 165.00 € H.T.

Lot 3 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – FERMETURES - SARL SOCIETE ARDENNAISE MENUISERIE METALLIQUE. à La Grandville (08700) pour une offre de base de 6 900.00 € H.T.

Lot 4 - MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS PLAFONDS ISOLATION - SAS FACON BOIS SOCIETE NOUVELLE à La Francheville (08000) pour une offre de base de 19 827.00 € H.T.

Lot 5 - ELECTRICITE – CHAUFFAGE – EQUIPEMENTS DE SECURITE- SARL SOKELEC à Wadelincourt (08000) pour une offre de base de 13 355.00 € H.T. en retenant la variante n°1 en moins -value (corps de chauffe électrique) pour - 861.00 € H.T. et la variante n°2 en plus-value « Luminaires LED » pour + 1 004.00 € H.T. soit un total de 13 498.00 € H.T.

Lot 6 - PLOMBERIE SANITAIRES – EAU CHAUDE – WC – CLIMATISATION – SAS HOULLE ARDENNES à Tournes (08090) pour une offre de base de 13 526.00 € H.T.

Lot 7 - CARRELAGES – FAIENCES – SARL CARRELAGES ET FAIENCES DU BATIMENT - CFB à Tournes (08090) pour une offre de base de 1 975.00 € H.T.

Lot 8 - PEINTURES – SAS JACQUEMARD Jacky à Vivier Au Court (08440) pour une offre de base de 8 456.00 € H.T.

Le montant total du marché s'élève à **92 442.84 € H.T.**

7) Vente lot n°5 de la Zone d'Activité de Faissault

Le Bureau autorise à l'unanimité le Président à signer l'acte de vente et tous les actes s'y rattachant avec la SARL ER Industrie (Mickaël HACHEZ) pour un prix de 10 € HT le m² soit 19 190 € HT.

8) Engagement de l'opération « label éco défis », signature de la convention avec la Chambre des Métiers des Ardennes (CMA 08)

Le Bureau décide à l'unanimité d'engager la convention avec un accompagnement pour 10 entreprises au prix de 2 494.00 € sur les thématiques déchets, énergie, transports, écoproduits, eau, etc.

9) Adhésion au « Pôle de coopération pour entreprendre » : signature de la convention de partenariat avec la Région

Le Bureau décide à l'unanimité d'engager cette convention portant sur la mise en place d'un pôle de coopération des acteurs pour le développement, la reprise et création d'entreprise à l'échelle du département des Ardennes.

10) Avenant n°1 lot 1 marché de travaux remise à niveau Voie Ferrée Capillaire

Le Bureau valide à l'unanimité cet avenant comprenant :
L'augmentation du nombre de remplacement de traverses
(+ 731 soit + 88 247,40 € HT)

La consolidation des attaches sur longrines de Pont-Rail à Rilly sur Aisne
(+ 10 510 € HT)

La reconstitution de la Voie 9 d'Attigny sur 275 ml au lieu 120 ml
(+ 98 487 € HT)

La réfection de platelages et assainissement de 6 passages à niveau
(+ 73 320 € HT)

Le montant de l'avenant 1 est de 270 564.40 € H.T. soit une plus-value de 48 %.
Le coût global de l'opération passe de 782 000 € à 1 052 564 €.

11) Demande de subvention 2022 Agence de développement économique

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir le socle de base soit un montant de 18 104 € décomposé comme suit :

2 554.74 € pour la cotisation 2022 – 2 543 € en 2021

15 632.56 € pour la subvention 2022 – 12 522 € attribués en 2021

12) Appel à projet Programme National de l'Alimentation

Le Bureau décide à l'unanimité de répondre à l'appel à projet pour mettre en place un Projet Alimentaire Territorial.

Sur 5 axes stratégiques :

1. Renforcer l'offre alimentaire locale (4 actions 181 100 €)
2. Développer une agriculture plus durable (4 actions 40 000 €)
3. Déployer les circuits courts de proximité avec une répartition plus équilibrée sur le territoire (4 actions 92 500 €)
4. Améliorer la qualité dans la restauration collective (6 actions 81 500 €)
5. Rendre une alimentation locale de qualité accessible à tous (4 actions 45 000 €)

et une animation à temps plein et un programme de communication soit au total un coût de 584 600 € pour 3 ans avec le plan de financement suivant : ADEME sur animation 142 000 €, Etat (PNA) 102 500 €, LEADER 45 504 €, producteurs 25 000 €, Communauté des Crêtes 269 596 € (dont aides agricoles existantes).

13) Conventions 2022 introduction des produits locaux dans cantines

Le Bureau décide à l'unanimité la signature d'une convention pour l'introduction de produits alimentaires locaux dans les établissements scolaires (Année 2022) Collège Eva Thomé et groupe scolaire d'Attigny (3 360 €), regroupement pédagogique de Novion-Porcien (714 €), Maison familiale Rurale de Lucquy (464 €).

14) Signature d'une convention de partenariat avec Bio en Grand Est (BGE) Programme d'actions 2022/2023

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de la convention pour :

- Développer l'agriculture biologique sur le territoire,
- Favoriser le perfectionnement des pratiques des agriculteurs biologiques,
- Favoriser la reprise des fermes biologiques pour dynamiser le territoire,
- Participer à la politique alimentation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire de la collectivité.

15) Avenant convention CERFE pour étude déplacement faune sauvage avec A34 et Canal des Ardennes

Le Bureau décide à l'unanimité d'engager une nouvelle convention afin d'optimiser les cofinancements pour la labellisation en zone atelier CNRS en réduisant la durée du conventionnement avec le CERFE sur une durée de 2 ans, à montant d'aide constant (15 000 €).

16) Animation du programme LEADER 2022 : demande de subvention

Suite au prolongement de 2 ans du programme, le Bureau valide à l'unanimité l'équipe d'animation composée de l'assistante administrative et comptable LEADER à 50% sur l'ensemble de l'année et de la chargée de mission LEADER à 100 % de son temps de travail avec le budget prévisionnel de 67 578 € HT financé comme suit :

- Communauté de Communes (20%) : 13 516 €
- LEADER (80%) : 54 062 €

17) Préparation de la candidature LEADER (2023-2027) : demande de subvention

La Communauté de Communes souhaite candidater à la prochaine programmation LEADER 2023-2027. Pour élaborer cette candidature, il est envisagé d'être accompagné par un cabinet extérieur.

Le Bureau décide à l'unanimité le plan de financement avec le coût prévisionnel de 18 000 € HT. Une subvention de 80% soit 15 000 € est sollicitée auprès de FEADER.

18) Préparation du programme de travaux GEMA sur rivières prioritaires : demande de subvention

La commission « eau et rivières » a priorisé les actions à mettre œuvre sur cinq rivières du bassin de l'Aisne : La Saulces, Le Plumion, Le Mesmont, la Doumely et le Foivre. Il convient maintenant d'engager la préparation des programmes de restauration sur ces rivières au travers d'un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage « Mise en œuvre des programmes de restauration ». Seule la Chambre d'Agriculture des Ardennes a répondu à cette consultation pour un coût total de 44 150 € HT soit 52 980 € TTC

Plan de financement :

Agence de l'eau Seine Normandie (80%) soit 42 384 €

Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (20%) soit 10 596 €

Le Bureau valide à l'unanimité ce plan de financement et sollicite la subvention.

19) GEMAPI - Aide à l'ASA de la vallée de la Loire : programme d'entretien 2020-2022 Tranche 2022

Le Bureau valide à l'unanimité la subvention de 40% sur un coût total de 6 607 € HT (Maitrise d'œuvre comprise) avec le plan de financement suivant :

Communauté de Communes selon le règlement d'aide (40%)	2 642.80 €
Fédération Départemental des pêcheurs Ardennais (15%)	991.05 €
ASA de la Vallée de la Loire (45%)	2 973.15 €

20) Versement du solde de la subvention 2021 et attribution 2022 à l'association Solidarité Paysans pour l'accompagnement des agriculteurs en grande difficulté

En 2021, les bénévoles de Solidarité Paysans 51-08 ont accompagné 5 familles sur le territoire des Crêtes. Ces accompagnements ont représenté 14 rencontres, 632 km de déplacements et 54 heures d'accompagnements de bénévoles.

Le Bureau décide à l'unanimité une aide forfaitaire de 1 000 € sur le budget global de 15 000 € pour l'exercice 2022 et de verser le solde de l'aide 2021.

21) Béguinage Ecoquartier de Poix Terron : Mise à jour du plan de financement

Le Bureau décide à l'unanimité de mettre à jour du plan de financement du béguinage de Poix Terron avec les modifications suivantes :

Le montant de subvention Leader peut être relevé de 35 000 à 50 000 €.

La participation des 2 organismes de complémentaire retraite (Klésia et Agrica) est confirmée.

Ainsi sur ce projet, la part des fonds propres de la Communauté de Communes est réduite à 5 508.86 €.

La subvention LEADER à hauteur de 50 000 € est sollicitée.